

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, les six octobres à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCIOLI, maire d'Arbent,
ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie.

Messieurs CRACCIOLI Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALEM Mourad, GERVASONI Dominique.

PROCURATIONS : : Yvonne DURAFFOURG a donné procuration à Carmen FLORE, Agnielle EUDIER a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD, Philippe MARTIN a donné procuration à Dominique GERVASONI.

ABSENTS : Isabel DURET, Alexis FANNI

Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Pouvoirs : 4 Votants : 21 Absents : 2

Monsieur Raymond DELSIGNORE a été nommé Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la séance du Lundi 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité

POUVOIRS DU MAIRE

Monsieur le maire informe les conseillers qu'un emprunt de 200 000 € au taux constant de 2,71 % sur 10 ans a été signé auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole afin de financer les travaux de la Place Saint-Laurent et qu'un emprunt de 300 000 € au taux constant de 2,71 % sur 10 ans a été signé auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole afin de financer les travaux de la Rue des Scieries.

DOTATIONS AUX ECOLES ET FRAIS DES ECOLES ANNEE 2025/2026

Madame Chantal ROBIN, déléguée aux Affaires Scolaires, propose de fixer les diverses dotations pour les dépenses liées aux achats de fournitures scolaires et activités annexes des écoles municipales. La participation aux frais des écoles, refacturée aux communes, est calculée en fonction des charges réelles de fonctionnement des écoles constatées l'année précédente dans nos comptes.

Le Conseil Municipal, fixe le montant des dotations comme suit :

- Dotation par classe : 410 € (400 € en 2024)

- Dotation par élève à la rentrée : 39.5 € (38.5 € en 2024)
- Participation pour les séjours avec nuitées : 19.5 € / élève / journée. (19 € en 2024)
- Participation au transport lors des sorties scolaires : 615 € par sortie par classe et par année scolaire (600 € en 2024).

- fixe la participation des collectivités aux frais des écoles à :

- Ecole maternelle : 1 823 € contre 1 878 € l'année précédente
- Ecole primaire : 806 € contre 726 € l'année précédente

TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR L'ANNEE 2026

Monsieur Le Maire suggère à l'Assemblée d'augmenter les tarifs des divers services publics. Il propose une augmentation générale de 5%. Les tarifs des emplacements cimetière restent inchangés.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs des services comme suit :

	Année 2026	Rappel 2025
JARDINS	44,00 Euros	42,00
JARDINS FAMILIAUX	0,44 Euros	0,42
EMPLACEMENTS GARAGES	88,00 Euros	84,00
BAIL de location Parking GROSFILLEX	241,00	
BAIL CHASSE	253,00 Euros	241,00

Location des locaux destinés à la vie associative et aux particuliers.

	Année 2026	Rappel 2025
<u>MAISON DES SOCIETES à MARCHON</u>		
Location avec nettoyage	224,00 Euros	214,00
<u>SALLE DES TOURNEURS à ARBENT</u>		
Location avec nettoyage.	299,00 Euros	285,00
<u>CAUTION</u> pour la Location d'une SALLE	550,00 Euros	550,00

Emplacement cimetière : 55€/m², la concession pour 20 ans

Emplacement columbarium : 550 € la concession pour 20 ans.

RECOMPENSES AUX BACHELIERS 2025

Madame Chantal ROBIN propose une récompense aux bacheliers 2025, de 150 € pour la mention Bien et 300 € pour la mention Très Bien, domiciliés avec leur famille à Arbent.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE

Une subvention de 300 € est accordée au collège Jean Rostand pour soutenir financièrement l'installation de ruches aux abords du collège au cours de l'année 2025.

DM N°1 – BUDGET GENERAL 2025

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au Budget général – Exercice 2025. Il explique qu'il faut compléter les lignes budgétaires affectées aux dépenses d'investissement afin de payer les dernières dépenses engagées sur l'année 2025, qu'il faut enregistrer les écritures de rétrocession par l'EPF de l'Ain de la parcelle MASA achetée en décembre 2020 pour le compte de la commune, et qu'il faut

enregistrer les écritures pour la refacturation des travaux d'enrobé au Département de l'Ain sur la rue des Scieries.

CONVENTION APICIL

Une convention de participation pour le risque « Santé » a été souscrite auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Elle prend effet le 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2029. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette convention, à effet du 1^{er} janvier 2026, décide d'accorder sa participation financière aux agents ayant adhéré au contrat APICIL et fixe la participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent, par mois.

GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA

SEMCODA a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de 639 700 €, destiné à la réhabilitation de 16 logements situés Rue Pasteur. La Caisse des Dépôts et Consignations subordonne son concours à la condition que la Commune d'Arbent apporte sa garantie à hauteur de 60 % de l'enveloppe financière totale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 votes pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)), accorde sa garantie à hauteur de **60 % (383 820 €)** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **639 700 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations.

REGULARISATION DYNACITE

Une délibération est prise à l'unanimité pour confirmer l'absence de bail emphytéotique entre la commune d'Arbent et Dynacité, concernant l'immeuble situé au 2 et 4 rue du maquis. Il précise que l'ensemble des frais correspondants à cette régularisation seront supportés par Dynacité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les documents transmis par le Trésorier Principal, résumant les divers produits dont il n'arrive pas à obtenir le recouvrement. La somme figurant sur l'état dressé par le receveur s'élève à 140,78 €

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE H.B.A

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire communique et commente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Haut Bugey Agglomération pour l'année 2024 au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport est remis à chaque membre du Conseil Municipal qui en prend connaissance. Il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par Haut Bugey Agglomération au titre de l'année 2024 dans ses domaines de compétence.

La séance est levée à 19 H 45

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,

Raymond DELSIGNORE



Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO

